

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-2-11

Séance du vendredi 13 novembre 2015

UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-2-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer à l'Université de Haute-Alsace, dans le cadre de la convention de partenariat du 27 avril 2015, une subvention de fonctionnement de 3 500 € pour le développement d'un pôle d'excellence régional à visibilité internationale « le Réseau Algèbre, Géométrie, Théorie de Lie et Applications »
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 65737 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité